

Pays Vallée du Loir Pour l'autorité compétente par délégation

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 23 novembre 2018
Nombre de membres : 43
Présents : 29 – Pouvoirs : 7
Votants : 36

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 12/12/2018
et publication du 12/12/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 3 décembre à 18 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) :

Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean de NICOLAÏ, Jean-Yves DENIS, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Jean-Luc LORIOT, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAY, Annick PETIT, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (7) :

Jean-Paul BEAUDOUIN à Roger FRESNEAU, Gérard BLANCHET à Christian JARIÈS, Guy-Michel CHAUVEAU à Claude JAUNAY, Nicolas CHAUVIN à Georges BITOT, Jean-Pierre CHÉREAU à Jacques LAUZE, Laurent HUBERT à Jean-Pierre GUICHON, Carine MÉNAGE à Pierre BIHOREAU.

Mme Galiène COHU de LASSENCE est arrivée à 18h17. M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h30.

Conseil de développement territorial :
Éric MARTINEAU, Estelle PARROT.

Assistaient aussi à la réunion :

Stéphanie BARIOZ-AQUILON, Claire JOUSSE, Laurence MANDIN, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

D01_03_12_2018 : Choix du photocopieur

En accord avec les membres du Bureau, il a été décidé de renouveler le photocopieur.

Le Président propose, après analyse des offres formulées par 5 prestataires, de retenir la proposition d'acquisition et de maintenance de Dactyl Buro pour un copieur KONICA MINOLTA aux conditions suivantes :

- Acquisition (comprenant la livraison, l'installation et la formation) : 6 436,68 € HT
- Entretien avec un coût copie :
 - Noir et Blanc : 0,0029 €
 - Couleur : 0,029 €

Et avec augmentation annuelle au bout de 2 ans : 1,5 %

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Président à signer le marché, le contrat d'entretien et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce marché.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top, "Pays Vallée du Loir" at the bottom, and two small stars on either side of the bottom text. The signature is a cursive script that loops around the stamp.

Pays Vallée du Loir Pour l'autorité compétente par délégation

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 23 novembre 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 – Pouvoirs : 7
 Votants : 36

Vote : 34
 Pour : 34
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 19/12/2018
 et publication du 19/12/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 3 décembre à 18 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) :

Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean de NICOLAÏ, Jean-Yves DENIS, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Jean-Luc LORIOT, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAY, Annick PETIT, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (7) :

Jean-Paul BEAUDOUIN à Roger FRESNEAU, Gérard BLANCHET à Christian JARIÈS, Guy-Michel CHAUVEAU à Claude JAUNAY, Nicolas CHAUVIN à Georges BITOT, Jean-Pierre CHÉREAU à Jacques LAUZE, Laurent HUBERT à Jean-Pierre GUICHON, Carine MÉNAGE à Pierre BIHOREAU.

Mme Galiène COHU de LASSENCE est arrivée à 18h17. M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h30.

Conseil de développement territorial :
 Éric MARTINEAU, Estelle PARROT.

Assistaient aussi à la réunion :

Stéphanie BARIOZ-AQUILON, Claire JOUSSE, Laurence MANDIN, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

D02_03_12_2018 : Attribution d'indemnités au receveur de la collectivité

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatifs aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Monsieur le Président propose d'accorder au Comptable des finances publiques, pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable :

- l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16 décembre 1983 à raison de 100% du tarif prévu par l'article 4 du dit arrêté à compter de son arrivée le 1^{er} mars 2018,
- l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant annuel de 45,73 €.

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le versement au Comptable des finances publiques de :

- l'indemnité de conseil au taux de 100% du tarif prévu par l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, à compter du 1^{er} mars 2018, date de son installation,
- l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant annuel de 45,73 €.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir Pour l'autorité compétente par délégation

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 23 novembre 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 – Pouvoirs : 7
 Votants : 36

Vote : 34
 Pour : 34
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 19/12/2018
 et publication du 19/12/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 3 décembre à 18 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) :

Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean de NICOLAÏ, Jean-Yves DENIS, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Jean-Luc LORIOT, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAY, Annick PETIT, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (7) :

Jean-Paul BEAUDOUIN à Roger FRESNEAU, Gérard BLANCHET à Christian JARIÈS, Guy-Michel CHAUVEAU à Claude JAUNAY, Nicolas CHAUVIN à Georges BITOT, Jean-Pierre CHÉREAU à Jacques LAUZE, Laurent HUBERT à Jean-Pierre GUICHON, Carine MÉNAGE à Pierre BIHOREAU.

Mme Galiène COHU de LASSENCE est arrivée à 18h17. M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h30.

Conseil de développement territorial :
 Éric MARTINEAU, Estelle PARROT.

Assistaient aussi à la réunion :

Stéphanie BARIOZ-AQUILON, Claire JOUSSE, Laurence MANDIN, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

D03_03_12_2018 : Ligne de trésorerie 2018-2019

Vu la délibération D01_06_04_2017 le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Monsieur le Président du PETR Pays Vallée du Loir, est autorisé à réaliser, auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53) :

Un emprunt sous forme d'un Crédit de Trésorerie de 250 000 €, dans l'attente du versement des subventions liées au fonctionnement du Pays

Les utilisations pourront se faire par fraction minimum de 10 000 €.

Les remboursements pourront avoir lieu à tout moment.

Le contrat de crédit de trésorerie sera signé pour une durée de 1 an non renouvelable.
Ce concours est assorti de 500 € de frais de dossier qui seront à virer dès la contractualisation.

ARTICLE 2 : Les intérêts seront calculés sur les utilisations au taux indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenné sur 1 mois civil (valeur de l'index neutralisée à 0% à la baisse), augmenté d'une marge de 0,90 % Ils seront arrêtés à chaque fin de trimestre civil, sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois. Ils seront à régler dans le mois suivant.

ARTICLE-3 : Le Conseil syndical s'engage, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des charges correspondantes.

ARTICLE-4 : Le Conseil syndical autorise Monsieur le Président à intervenir au nom du PETR Pays Vallée du Loir à la signature du contrat ainsi qu'à sa mise en place.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top, "Pays Vallée du Loir" at the bottom, and two small stars on either side of the text. The signature is a cursive script that loops around the stamp.

Pays Vallée du Loir Pour l'autorité compétente par délégation

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 23 novembre 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 – Pouvoirs : 7
 Votants : 36

Vote : 35
 Pour : 35
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 19/12/2018
 et publication du 19/12/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 3 décembre à 18 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) :

Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean de NICOLAÏ, Jean-Yves DENIS, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Jean-Luc LORIOT, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAY, Annick PETIT, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (7) :

Jean-Paul BEAUDOUIN à Roger FRESNEAU, Gérard BLANCHET à Christian JARIÈS, Guy-Michel CHAUXEAU à Claude JAUNAY, Nicolas CHAUVIN à Georges BITOT, Jean-Pierre CHÉREAU à Jacques LAUZE, Laurent HUBERT à Jean-Pierre GUICHON, Carine MÉNAGE à Pierre BIHOREAU.

Mme Galiène COHU de LASSENCE est arrivée à 18h17. M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h30.

Conseil de développement territorial :
 Éric MARTINEAU, Estelle PARROT.

Assistaient aussi à la réunion :

Stéphanie BARIOZ-AQUILON, Claire JOUSSE, Laurence MANDIN, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

D04_03_12_2018 : Renouvellement de la convention avec la Région des Pays de la Loire pour la poursuite de l'Inventaire

LE PETR Pays Vallée du Loir est partenaire de la Région Pays de la Loire pour différentes campagnes d'Inventaire du Patrimoine sur son territoire, depuis 2008. La convention en cours se termine le 30 juin 2019.

Le PETR Pays Vallée du loir souhaitant prolonger le partenariat avec la Région et continuer l'Inventaire sur son territoire, Le Président propose au Conseil syndical de signer une nouvelle convention pour 3 ans, de juillet 2019 à juillet 2022 pour :

- Prolonger l'étude entreprise autour de Bercé et couvrir les communes de Flée, Lavernat, Verneil-le-Chétif et Mayet,
- Effectuer une synthèse de ce terrain de recherche en reprenant et enrichissant l'étude menée entre 2009 et 2012.

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Président à signer la convention de coopération pour la réalisation d'études d'inventaire général du patrimoine culturel sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir et la mise en œuvre d'actions de valorisation sur 2019-2022, ainsi que les contrats et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with two small stars on either side of the bottom text. The signature is a cursive script that loops around the stamp.

Pays Vallée du Loir Pour l'autorité compétente par délégation

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 23 novembre 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 – Pouvoirs : 7
 Votants : 36

Vote : 35
 Pour : 35
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 19/12/2018
 et publication du 19/12/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 3 décembre à 18 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) :

Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean de NICOLAÏ, Jean-Yves DENIS, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Jean-Luc LORIOT, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAY, Annick PETIT, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (7) :

Jean-Paul BEAUDOUIN à Roger FRESNEAU, Gérard BLANCHET à Christian JARIÈS, Guy-Michel CHAUVEAU à Claude JAUNAY, Nicolas CHAUVIN à Georges BITOT, Jean-Pierre CHÉREAU à Jacques LAUZE, Laurent HUBERT à Jean-Pierre GUICHON, Carine MÉNAGE à Pierre BIHOREAU.

Mme Galiène COHU de LASSENCE est arrivée à 18h17. M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h30.

Conseil de développement territorial :
 Éric MARTINEAU, Estelle PARROT.

Assistaient aussi à la réunion :

Stéphanie BARIOZ-AQUILON, Claire JOUSSE, Laurence MANDIN, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

D05_03_12_2018 : Gestion du matériel culturel

Vu la délibération D07_24052018 du Conseil syndical du 24 mai 2018 relative à la gestion du matériel culturel,

Vu la délibération D12_24052018 du Conseil syndical du 24 mai 2018 relative à la création d'une régie d'avance et de recettes,

Le Président propose au Conseil syndical :

- De signer une convention avec la ville du Lude pour la mise à disposition d'un espace de stockage pour une partie du matériel culturel appartenant au PETR Pays Vallée du Loir et pour

la mise à disposition d'un agent technique chargé de la vérification du matériel à sa sortie et son retour, à raison de 3 heures par semaine ;

- De modifier les conventions de prêt afin de se conformer à la délibération du 24 mai dernier ;
- De mettre en place un tarif d'abonnement au service de prêt du matériel culturel de 160 € par année calendaire. Les structures culturelles du territoire qui mettent à disposition des locaux pour le stockage de ce matériel à titre gracieux seront exonérées du tarif d'abonnement, à savoir pour 2019 : Le Carroi, la ville du Lude, la ville de Montval-sur-Loir.

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, autorise le Président :

- A signer une convention avec la ville du Lude pour la mise à disposition d'un espace de stockage pour une partie du matériel culturel appartenant au PETR Pays Vallée du Loir et pour la mise à disposition d'un agent technique chargé de la vérification du matériel à sa sortie et son retour, à raison de 3 heures par semaine ;
- A modifier les conventions de prêt afin de se conformer à la délibération du 24 mai dernier ;
- A mettre en place un tarif d'abonnement au service de prêt du matériel culturel de 160 € par année calendaire. Les structures culturelles du territoire qui mettent à disposition des locaux pour le stockage de ce matériel à titre gracieux seront exonérées du tarif d'abonnement, à savoir pour 2019 : Le Carroi, la ville du Lude, la ville de Montval-sur-Loir.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. The signature is a cursive script that overlaps the stamp.

Pays Vallée du Loir Pour l'autorité compétente par délégation

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 23 novembre 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 – Pouvoirs : 7
 Votants : 36

Vote : 36
 Pour : 36
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 19/12/2018
 et publication du 19/12/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 3 décembre à 18 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) :

Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean de NICOLAÏ, Jean-Yves DENIS, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Jean-Luc LORIOT, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAY, Annick PETIT, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (7) :

Jean-Paul BEAUDOUIN à Roger FRESNEAU, Gérard BLANCHET à Christian JARIÈS, Guy-Michel CHAUVEAU à Claude JAUNAY, Nicolas CHAUVIN à Georges BITOT, Jean-Pierre CHÉREAU à Jacques LAUZE, Laurent HUBERT à Jean-Pierre GUICHON, Carine MÉNAGE à Pierre BIHOREAU.

Mme Galiène COHU de LASSENCE est arrivée à 18h17. M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h30.

Conseil de développement territorial :
 Éric MARTINEAU, Estelle PARROT.

Assistaient aussi à la réunion :

Stéphanie BARIOZ-AQUILON, Claire JOUSSE, Laurence MANDIN, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

D06_03_12_2018 : Adhésion à l'association AMORCE pour l'année 2019

AMORCE est une association de collectivités territoriales et de professionnels représentant des acteurs engagés dans la transition énergétique. Rassemblant plus de 900 adhérents (Régions, Départements, Syndicats d'énergie, EPCI ou communes), elle travaille sur les thématiques de la gestion de l'énergie, la gestion territoriale des déchets et la gestion du cycle de l'eau. Elle est également force de proposition, indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (ministères, agences d'État) et du Parlement.

L'adhésion à AMORCE au titre d'un accompagnement sur l'énergie et les réseaux de chaleur est proposé au tarif de 1 473 € sur l'année 2019.

Cette adhésion est financée à 50% par l'ADEME dans le cadre du financement du Conseil en Énergie Partagé (CEP). Le coût d'adhésion pour le PETR sera donc de 736,50 € pour l'année 2019.

Il est proposé au Conseil Syndical :

- D'adhérer à l'association AMORCE au titre d'un accompagnement sur les réseaux de chaleur et l'énergie,
- De désigner Monsieur Régis VALLIENNE pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Jean-Paul BEAUDOUIN en tant que suppléant,
- D'autoriser le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- D'inscrire la cotisation correspondante au budget primitif 2019 du PETR.

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, autorise le Président :

- A adhérer à l'association AMORCE au titre d'un accompagnement sur les réseaux de chaleur et l'énergie,
- A représenter le PETR Pays Vallée du Loir en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association et de désigner Monsieur Jean-Paul BEAUDOUIN en tant que suppléant,
- A signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- A inscrire la cotisation correspondante au budget primitif 2019 du PETR.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir Pour l'autorité compétente par délégation

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 23 novembre 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 29 – Pouvoirs : 7
 Votants : 36

Vote : 36
 Pour : 36
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 19/12/2018
 et publication du 19/12/2018.

L'an deux mille dix-huit, le 3 décembre à 18 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) :

Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean de NICOLAÏ, Jean-Yves DENIS, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Jean-Luc LORIOT, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAY, Annick PETIT, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (7) :

Jean-Paul BEAUDOUIN à Roger FRESNEAU, Gérard BLANCHET à Christian JARIÈS, Guy-Michel CHAUVEAU à Claude JAUNAY, Nicolas CHAUVIN à Georges BITOT, Jean-Pierre CHÉREAU à Jacques LAUZE, Laurent HUBERT à Jean-Pierre GUICHON, Carine MÉNAGE à Pierre BIHOREAU.

Mme Galiène COHU de LASSENCE est arrivée à 18h17. M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h30.

Conseil de développement territorial :
 Éric MARTINEAU, Estelle PARROT.

Assistaient aussi à la réunion :

Stéphanie BARIOZ-AQUILON, Claire JOUSSE, Laurence MANDIN, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

D07_03_12_2018 : Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) pour l'année 2019

L'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) accompagne le territoire depuis 2013. Elle est intervenue dans un 1^{er} temps pour dresser un pré-diagnostic qui a servi de base à l'élaboration de la candidature Leader 2014-2020.

Elle a ensuite assuré chaque étape de construction du SCoT, qui a été arrêté le 05 juillet 2018 et pour lequel une enquête publique est en cours du 21 novembre au matin au 21 décembre 2018 au soir.

Le partenariat avec l'AURA pour l'année 2019 va se concentrer sur :

- L'analyse des avis des personnes publiques associées (PPA), des avis laissés au cours de l'enquête publique et la rédaction des propositions de modification,
- La finalisation du document pour l'approbation,
- La sécurisation juridique des documents,
- La tenue de réunions prévues pour la finalisation du SCoT.

Le tout pour une approbation du document SCoT en Conseil syndical du 09 mai 2019.

La cotisation à l'AURA pour 2019 sera équivalente à 0,30 € x nombre d'habitants (population totale) au 1^{er} janvier 2019. Elle s'élèvera probablement aux alentours de 22 500 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil syndical :

- D'adhérer à l'AURA,
- D'autoriser le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- D'inscrire la cotisation correspondante au budget primitif 2019.

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, autorise le Président :

- A adhérer à l'AURA pour l'année 2019,
- A signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- A inscrire la cotisation correspondante au budget primitif 2019.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.